

## Annexe - 1 :

<b>FICHE DE POSTE A</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants dans le 1er degré (UPE2A- 1er degré)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Des classes accueillant des élèves allophones de moins de 12 ans sont installées dans le 1 <sup>er</sup> degré de manière fixe (dans une école) ou itinérante (en se déplaçant dans plusieurs écoles et rattachée à une circonscription).
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Dans le cadre du projet départemental d'accueil et de suivi de la scolarisation des élèves allophones dans le 1 <sup>er</sup> degré, l'enseignant en UPE2A du 1 <sup>er</sup> degré (ex-CLIN) enseigne auprès d'élèves EANA du premier degré. Les élèves de l'UPE2A peuvent passer quelques moments dans les classes ordinaires de l'école.
	<b>MISSIONS</b>	Scolariser et inclure les élèves allophones nouvellement arrivé en France (EANA) dans le 1 <sup>er</sup> degré.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer l'enseignement du français oral et écrit et les langues des disciplines pour tout élève allophone, peu ou pas scolarisé antérieurement dans son pays d'origine.</li> <li>- travailler avec l'équipe d'école pour la scolarisation de l'élève EANA en UPE2A et en classe ordinaire, dite classe d'inclusion, dans le respect des horaires des enseignements du 1<sup>er</sup> degré, avec une souplesse d'organisation entre l'UPE2A et la classe d'inclusion.</li> <li>- évaluer l'élève selon les items du socle commun de compétences et de connaissances.</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une expérience de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture</li> <li>- Connaître les méthodes de français langue étrangère et de français langue seconde</li> <li>- Avoir une expérience en UPE2A ou avec des adultes ou élèves allophones</li> <li>- Etre capable de s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises</li> <li>- apprécier le travail d'équipe</li> <li>- disponibilité, écoute et adaptabilité</li> <li>- connaissances des publics divers (1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré)</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>CONDITIONS DE REMUNERATION</b>	Rémunération annuelle : ☞ NBI 30 : 1.686,96 euros ☞ ISAE (1914) : 1.200,00 euros ☞ Eligible à la REP/REP+  Poste ouvrant droit à la prime de fidélisation.
	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Certification complémentaire pour l'enseignement du français langue seconde (CC FLS) souhaitée  Pour la prise en compte : transmettre impérativement par courriel une copie de la certification complémentaire « français langue seconde » au Service Mouvement Intra départemental au plus tard le 29 mars 2022 au service du mouvement à la messagerie suivante : <a href="mailto:ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>
	<b>NOMINATION</b>	<b>Participation au mouvement informatisé ordinaire.</b>  Priorité sera donnée au mouvement intra-départemental aux enseignants justifiant d'une « CCFLS » (code priorité au mouvement informatisé : 47 au lieu de 50)
	<b>CONTACT</b>	<b>M. Bakhti Safi - IEN chargé des EANA du 1 er degré et des enfants du voyage</b> ☎ : 01 43.11.17.25